



Réunion du comité directeur du 2 septembre 2021

Début de la réunion : 20h00

Membres présents :

BALADOU Chantal	Ok	BALSO Nathalie	Ok	BOURY Fabien	Exc	BRISSET Ludovic	Ok
DANDEL Jean-Luc	Ok	DISPERATI Alain	Exc	DUTHOIT Noémie	Ok	FOREST Vivien	Ok
FRANQUET Anna Léa	Ok	GUEBEY Rémy	Ok	JEROME Elisabeth	Ok	LECERF Patrice	Exc
LEROUX Ronan	Ok	MERMILLOD Amandine	Abs	MISSILLIER Céline	Ok	OHRESSER Clément	Ok
ROUSSEAU Cécile	Ok	RUFFON Roland	Abs	VAREY Lucile	Exc		

→ A l'ordre du jour :

- Vote Compte Rendu CD du 24 mai 2021
- Nouveau local
- Situation Covid
- Pass'sport
- Etats généraux de la transition du milieu montagnard
- LPO (Milieu Montagnard)
- Sentier d'interprétation Géologique (Milieu Montagnard)
- Budget prévisionnel
- Divers

→ Est soumis au vote des membres présents, le compte-rendu de la réunion précédente (en date du 24 mai 2021) :

Acceptation du compte rendu de la réunion du 24 mai par l'ensemble des membres.

1/ Nouveau local CAF

Le nouveau local mis à disposition du CAF en cette rentrée est provisoire pour un semestre environ (et ce, selon l'avancée des travaux du futur bâtiment destiné à nous accueillir).

Ce local a l'avantage de présenter un bureau de taille intéressante pourvus de nombreux placards pratiques pour notre bibliothèque et le rangement des EPI.

Nous avons également la possibilité de disposer des anciennes salles d'archives et de la salle de réunion (commune aux associations) attenantes. Ceci pourra faciliter l'organisation des réunions du comité.

2/ COVID

A la suite des nouvelles directives gouvernementales, la mairie de Thônes a transmis aux différentes associations les modalités de reprise des activités en intérieur à compter de la rentrée 21-22.

Cette dernière impose un contrôle strict et régulier des Pass sanitaires en début d'activité, et demande aux associations de fournir le retour de ces différents contrôles.

Ce contrôle des pass concerne pour le CAF-Aravis quatre activités : yoga, escalade, PPS et escalade jeune.

Quels seront au sein du bureau ou des différentes activités les volontaires pour effectuer ce contrôle ?

Y-a-t'il un consensus sur ce point au sein du comité ?

Yoga :

L'activité Yoga faisant appel à un professionnel pour encadrer et donner le cours, il lui sera demandé d'effectuer ce contrôle.

Escalade Jeune :

Cette activité fait également intervenir des professionnels qui se chargeront donc de contrôler les Pass. Et concernant les créneaux où aucun professionnel n'intervient ; les responsables de la commission escalade jeune s'engagent à effectuer ce contrôle.

Gym (PPS) :

Aucun protocole ne nous a été transmis à ce jour, et en l'absence de son responsable Roland RUFFON nous ne pouvons statuer sur ce point.

Ce point sera à vérifier avec la reprise des cours.

Escalade adulte :

Le problème se pose pour les créneaux d'escalade adulte, qui manquent déjà cruellement de volontaires pour encadrer les séances libres. Près de 60% des responsables ne souhaitent pas, ou ne sont pas habilités à effectuer le contrôle des Pass sanitaires.

Comment résoudre cette situation ?

Doit-on engager un professionnel pour effectuer ces contrôles... ?

Si oui, ce professionnel doit-il être un simple agent de sécurité ? Ou doit-il également avoir des compétences pour encadrer une séance d'escalade (tel qu'un BE) ?

Face à la difficulté de la situation, il est décidé de ne pas mettre en place les créneaux d'escalade adulte pour le moment en attendant de trouver une solution...

-> Le comité prend la main sur la commission escalade, pour la soulager de ce fardeau et pour résoudre la question de la mise en place de l'activité cette année !

3/ Pass sport :

Le Président propose que le CAF des Aravis adhère au dispositif « Pass Sport ». Ce dispositif permet aux familles disposants de peu de revenu, d'avoir accès à une réduction de 50€ en présentant une attestation « Pass Sport » délivrée par l'état pour tout mineur membre de cette famille. Ces 50€ sont prévus pour que les mineurs accèdent plus facilement aux clubs de sport.

Vote : Accepté

4/ Etats généraux de la transition du milieu montagnard

Malheureusement, aucun membre du Comité ne sera disponible. Sans doute un représentant du CD74 FFCAM pourra être présent.

5/ LPO

Un partenariat va être instauré avec la LPO dans le but de disséminer des nichoirs pour favoriser l'implantation de rapaces nocturnes. Il sera possible de suivre la vie et l'évolution de ces différents nichoirs.

6/ Sentier d'interprétation Géologique

La commune du Grand Bornand souhaite créer un sentier d'interprétation géologique passant par le Col des Années à destination du nouveau refuge de Gramusset. Jean-Luc DANDEL représentera le CAF des Aravis ainsi que Caroline BAGLAND (sous réserve de sa disponibilité).

7/ Discussion et vote du budget prévisionnel 21-22

Budget déficitaire : - 13000€

Un tel déficit dans un budget prévisionnel n'est pas forcément très alarmant, car il s'agit d'un prévisionnel et que jusque-là l'équilibre avait toujours été rejoint (d'autant plus que nos activités dépendent beaucoup des conditions météorologiques).

Commission Alpinisme :

Réduction des dépenses de professionnel pour intégrer d'avantage de bénévoles...

Il s'agit là d'un retour positif de l'objectif et des efforts de formation du CAF sur les années passées!

PPS :

Acceptation d'une ristourne exceptionnelle pour les membres de l'activité PPS : pas de paiement des 15 euros à l'inscription car il n'y a pas eu d'activité l'an passé.

8/ Divers

Quels sont, pour cette nouvelle année d'exercice les objectifs clubs ?

Le comité directeur souhaite maintenir les objectifs suivis les années passées :

- la formation
- l'école jeune
- la montagne pour tous.

Par conséquent, le budget prévisionnel est-il en cohérence avec ces objectifs ?

- Evènementiel : beaucoup de dépenses mais il s'agit de la vie du club → ok
- La formation est très déficitaire (-10000) mais c'est la formation → ok
- Les écoles d'aventures sont déficitaires également (-4000) mais cela répond aux critères de jeunesse et d'accessibilité à tous → ok

Le budget prévisionnel est donc accepté comme tel par le bureau et sera soumis au vote lors de la prochaine assemblée générale.

Clôture de la réunion : 22H30